



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires étrangères

2013/0282(NLE)

12.12.2013

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur la proposition de décision du Conseil concernant le renouvellement de l'accord de coopération CE/Russie dans le domaine de la science et de la technologie
(13152/13 – C7-0370/2013 – 2013/0282(NLE))

Rapporteur pour avis: Libor Rouček

PA_Leg_Consent

JUSTIFICATION SUCCINCTE

La science et la technologie représentent l'un des secteurs les plus dynamiques de la coopération entre l'Union européenne et la Russie, fondé sur des intérêts communs en matière de promotion de l'innovation et de la compétitivité économique. Une collaboration intensive dans les domaines de la recherche et de la technologie, y compris une solide expérience de projets communs et d'autres activités de coopération, constitue un élément essentiel du partenariat stratégique UE-Russie et contribue à la réalisation des objectifs du partenariat pour la modernisation.

Le cadre juridique de la coopération est défini dans l'accord de coopération scientifique et technologique UE-Russie, conclu en 2000 et renouvelé pour une période de cinq ans au titre de la décision 2009/313/CE du 30 mars 2009.

La proposition de décision sur le renouvellement de l'accord pour une période supplémentaire de cinq ans permettra, dans sa forme actuelle, à l'Union européenne et à la Russie de renforcer davantage encore leurs relations bilatérales dans le domaine de la science et de la technologie.

Le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique est également important dans le contexte des négociations en cours sur un accord visant à faciliter la délivrance de visas conclu entre l'Union européenne et la Russie. Une éventuelle simplification des procédures de délivrance de visas aurait des répercussions positives sur la mobilité dans le domaine de la recherche et de la science, et faciliterait une mise en œuvre efficace de l'accord de coopération scientifique et technologique, tout en contribuant à l'objectif global de renforcement des liens politiques, économiques et culturels entre l'Union européenne et la Russie.

Les résultats positifs de la coopération engrangés dans le domaine de la science et de la technologie reflètent le potentiel que revêt le partenariat UE-Russie à produire des résultats tangibles et mutuellement avantageux. Par conséquent, le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique dans sa forme actuelle pourrait aussi lui donner l'impulsion dont elles ont tant besoin aux négociations en cours sur un nouvel accord global entre l'UE et la Russie, amené à remplacer l'accord de partenariat et de coopération existant.

La commission des affaires étrangères invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à proposer au Parlement de donner son approbation.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	12.12.2013
Résultat du vote final	+: 34 -: 1 0: 6
Membres présents au moment du vote final	Hiltrud Breyer, Elmar Brok, Jerzy Buzek, Arnaud Danjean, Mário David, Mark Demesmaeker, Michael Gahler, Marietta Giannakou, Andrzej Grzyb, Anna Ibrisagic, Anneli Jäätteenmäki, Tunne Kelam, Paweł Robert Kowal, Eduard Kukan, Vytautas Landsbergis, Ryszard Antoni Legutko, Krzysztof Lisek, Marusya Lyubcheva, Willy Meyer, Francisco José Millán Mon, Raimon Obiols, Ioan Mircea Pașcu, Alojz Peterle, Tonino Picula, Bernd Posselt, Hans-Gert Pöttering, Cristian Dan Preda, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, György Schöpflin, Werner Schulz, Sophocles Sophocleous, Laurence J.A.J. Stassen, Charles Tannock, Eleni Theoharous, Geoffrey Van Orden, Nikola Vuljanić, Sir Graham Watson, Boris Zala
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Ivo Vajgl
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Andrea Cozzolino, Ivari Padar